

Informations

Stagiaire (prénom, nom):

Responsable du stage (prénom, nom):

Société de production
ou entreprise technique (nom, adresse):

Domaine de stage:

Durée du stage, dates exactes (début et fin):

Lieu de travail:

Extrait des directives

- Le stage inclut toutes les phases de travail de la profession concernée. Sa durée doit être **au minimum de 5 semaines** y compris les travaux de préparation et de finition.
- Les tâches confiées au/à la stagiaire sont en relation directe avec la fonction pour laquelle il/elle se forme, et doivent correspondre à son niveau de compétences
- Les stagiaires sont engagés en tant que personnes en formation. Ils/elles ne remplacent pas un-e professionnelle de l'équipe, mais secondent un-e professionnel-le exerçant le métier du stage.

Entretien préliminaire

Le/la responsable du stage et le/la stagiaire examinent ensemble tous les aspects liés au contenu et à l'organisation du stage, et discutent du cahier des charges joint à la demande de soutien pour le stage. Les points principaux sont précisés dans la planification ci-après.

L'entretien préliminaire a eu lieu
(Lieu, date, heure):

Planification

Objectifs **personnels** de formation du/de la stagiaire

(référez-vous SVP au profil professionnel correspondant. Cf. ssf.v.ch ou swissanimation.ch):

Tâches à effectuer au cours des différentes étapes de travail
Préparation:

Tournage et postproduction:

Finitions, rangements, etc. :

Attentes respectives

	Ce que j'attends / souhaite	Ce que je peux offrir
Stagiaire		

Responsable du stage

Remarques :

Gestion de situations difficiles
(procédure, interlocuteur·trice remplaçant·e) :

Échéances fixes pendant le stage

Débriefings réguliers
(définir des créneaux temps réguliers):

Entretiens d'évaluation
Date de bilan intermédiaire (date, heure):

Date de l'entretien final (date, heure):

Conditions-cadres

Nous confirmons par la présente que le **cahier des charges** joint à la demande de soutien a été discuté dans les détails.

oui

Lieu, date, signatures

Ce contrat pédagogique est une condition préalable et obligatoire à la mise en œuvre du stage. Après signature, il est à remettre à l'employeur afin que la première tranche de l'aide accordée puisse être versée.